



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

manifestations

Question écrite n° 47041

Texte de la question

M. Jacques Bompard attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la profanation de l'église de la Madeleine à Paris commise par le groupuscule féministe extrémiste connu sous le nom de Femen. Celles-ci sont montées dépoitraillées sur l'autel sacré de l'église et ont annoncé l'annulation de la fête de Noël pour cause d'avortement de Jésus. Cet acte est particulièrement insupportable en cette période de l'avent. En 2012, ces militantes aux méthodes particulièrement violentes avaient déjà profané la cathédrale de Notre-Dame de Paris en détériorant les cloches remises à neuf, sans qu'il ne soit donné suite à cette histoire. La christianophobie ambiante qui règne dans notre pays est intolérable. De plus en plus d'églises et de cimetières sont vandalisés et pillés sur notre territoire. Les chrétiens de France sont choqués que de tels actes puissent avoir lieu sans réaction de la part du Gouvernement, qui plus est en cette période de Noël, fête célébrée avec ferveur par tous les croyants. Il lui demande d'exprimer la plus grande fermeté envers ces Femen qui troublent depuis trop longtemps l'ordre public, de dissoudre l'antenne de ce groupe en France et de reconduire à la frontière ces extrémistes qui ne sont pas de notre nationalité.

Texte de la réponse

Le 20 décembre 2013, le prêtre de l'église de la Madeleine déposait plainte pour exhibition sexuelle à l'encontre d'une femme qui, le matin même, s'était partiellement dénudée dans cette église. Cette dernière déclarait s'inscrire dans un projet européen des « FEMEN » afin de dénoncer la position de l'Eglise par rapport à l'avortement. Placée en garde à vue le 7 janvier 2014 au service de l'accueil et de l'investigation de proximité du 8e arrondissement, celle-ci reconnaissait les faits tout en déclarant qu'elle ignorait que cet acte pouvait être constitutif d'une infraction. Initialement prévue le 14 mars 2014, la date de comparution de la mise en cause devant la 10e chambre du tribunal de grande instance de Paris a été reportée au 17 décembre 2014.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bompard](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47041

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 décembre 2013](#), page 13401

Réponse publiée au JO le : [24 mars 2015](#), page 2287